

Assemblée Générale (Spéciale)

Procès-verbal

Date : 6-7-8 février 2024

Heure : 7h30 – 11h30 – 15h30 – 18h00

Lieu : CHUSJ : 6 février : AMPHI Justine Lacoste

7 février : AMPHI Marcel Lacoste

8 février : AMPHI Justine Lacoste

CRME : Pauline Turpin

Zoom : 812 2795 3038

EXÉCUTIFS PRÉSENTS :

Stéphane Payette, **présidence par intérim**
Marie-Josée Bellerose, **secrétaire générale**
Debbie Ann Bourdages, **trésorière**
Sophie Rouleau, **v.p. comité SST**
Emmanuelle Gileau, **v.p. comité griefs**
Sylvie Marion, **v.p. catégorie 3 CRME**

CONSEILS PRÉSENTS :

Sylvie Després, **agent de griefs**
Michel Sancho, **v.p. mobilisation**
Isabelle Queyroi, **agent griefs**
Deny Cloutier, **délégué métier**
Renaud Laprise, **délégué métier**

OFFICIERS ABSENTS

François Sévigny, **v.p. catégorie 2 Ste-Justine**
Caroline Cécyre, **délégué multiservices**
Joziane Casavant, **délégué salubrité**
Amel Karoui, **délégué liste de rappel**

ORDRE DU JOUR

6 février

Ouverture
Appel des officiers.ères
Admission des visiteurs.euses
Lecture et adoption de l'ordre du jour
Présentation offre de la table centrale

7 février

Présentation offres de la table sectorielle

8 février

Recommandation sur l'adoption de l'entente de principe
Questions et commentaires
Vote à scrutin secret
Proposition de destruction des bulletins de vote
Levée de l'assemblée

Procès-verbal

6 février

Ouverture de l'assemblée

Stéphane Payette, procède à l'ouverture de l'assemblée à 7h32.

Appel des officiers.ères

Marie-Josée Bellerose, fait l'appel des officiers.ères.

Admission des visiteurs.euses

Il est proposé que l'assemblée accepte les visiteurs.euses.

Proposé : Suzanne Savoie

Appuyé : Mathieu Campeau

ACCEPTÉ

Lecture et adoption de l'ordre du jour

Marie-Josée Bellerose, procède à la lecture de l'ordre du jour.

Il est proposé que l'assemblée adopte l'ordre du jour tel que lu.

Proposé : Dominique Dubé

Appuyé : Suzanne Lavoie

ADOPTÉ

Présentation offres de la table centrale

Stéphane Payette, présente à l'assemblée les offres de la table centrale.

La durée de la nouvelle convention collective est de 5 ans, soit du 1 avril 2023 au 31 mars 2028. L'offre est de 17.4% sur 5 ans. Soit de 6% au 1 avril 2023, de 2.8% au 1 avril 2024, de 2.6% + jusqu'à 1% maximum de plus d'IPC au 1 avril 2025, de 2.5% + jusqu'à 1% maximum de plus d'IPC au 1 avril 2026, et de 3.5% + jusqu'à 1% maximum de plus d'IPC au 1 avril 2027.

7 février

Présentation offres de la table sectorielle

Stéphane Payette, présente à l'assemblée les offres de la table sectorielle.

(Voir PowerPoint)

8 février

Recommandation sur l'adoption de l'entente de principe

Que l'assemblée générale du SNE du CHU Sainte-Justine adopte l'entente de principe globale portant tant sur les matières de table centrale que sur les matières sectorielles et visant le renouvellement de la convention collective.

Questions et commentaires

Période de questions et commentaires.

Vote à scrutin secret

Stéphane Payette, fait part à l'assemblée que les votes auront lieu électroniquement par simple sondage.

Proposition de destruction des bulletins de vote.

Il est proposé que les bulletins de vote électroniques soient détruits à partir du 9 mars 2024.

Proposé : Isabelle Queyroi

Appuyé : Patrice Miller

ADOPTÉ

11. Levée de l'assemblée

L'assemblée s'est terminée à 19h06.



Stéphane Payette
Président par intérim
Syndicat national des employés-es
du CHU Sainte-Justine



Marie-Josée Bellerose
Secrétaire générale
Syndicat national des employés-es
du CHU Sainte-Justine